

ENS concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2018

Jury : Sibylle Gollac et Thomas Sigaud

Le genre de la consommation

Présentation de l'enquête « Budget des familles » de l'INSEE

L'enquête Budget de famille (BDF) vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages : dépenses et ressources des ménages résidant en France (métropole et Dom). L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : toutes les dépenses des ménages sont enregistrées, leur montant et leur nature, ventilés dans une nomenclature d'environ 900 postes. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (au sens des comptes nationaux) : impôts et taxes, primes d'assurances, gros travaux dans le logement, remboursements de crédits.

Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à débours monétaire : autoconsommation alimentaire. L'enquête relève aussi les ressources des ménages, qu'il s'agisse des revenus individualisables (salaires, revenus d'activités indépendantes...) comme ceux perçus au niveau du ménage (allocations, transferts entre ménages...). L'enquête Budget de famille recueille essentiellement des données monétaires, laissant aux enquêtes spécialisées sur chaque poste de consommation (transport, logement, loisirs, vacances...) une approche plus qualitative des comportements des ménages. Toutefois, afin d'illustrer ces données monétaires, quelques questions complémentaires sont posées sur la situation financière perçue par le ménage.

L'enquête Budget de Famille utilise deux instruments de collecte : un questionnaire de collecte réparti sur 2 visites qui enregistre les dépenses importantes ou régulières effectuées au cours des 12 derniers mois, ainsi que des informations socio-démographiques, les caractéristiques du logement et des questions qualitatives illustrant la situation financière du ménage ; un carnet auto-administré pour chaque membre du ménage âgé de plus de 14 ans dans lequel consigner toutes ses dépenses durant 7 jours.

L'enquête BDF existe en France sous sa forme actuelle (enquête quinquennale) depuis 1979 (1995 pour les Dom). Des enquêtes sur les mêmes thématiques existaient depuis 1956 sous d'autres formes (enquêtes permanentes, enquêtes sur l'alimentation...). Les données collectées étaient, jusqu'en 1995, essentiellement monétaires ; depuis l'édition 2001, les quantités de produits consommés le sont aussi.

Composition du dossier

Document 1 : La fonction de consommation et la famille

Document 2 : Argent du ménage, argent de l'homme et argent de la femme

Document 3 : Dépenses du ménage et ressources des conjoint-es

Document 4 : Quantités de plats préparés achetées par tête selon la structure familiale

Document 5 : Pratiques de consommation en milieux populaires

Document 6 : La taxe tampon

LA FONCTION DE CONSOMMATION ET LA FAMILLE

par Christine DELPHY

RÉSUMÉ

La sociologie et l'économie prennent « la famille » (« le ménage ») pour unité dernière dans l'analyse de la consommation (comme de la production). Ceci implique :

- *que l'étude de la consommation individuelle est inimportante ;*
- *que les consommations des individus de la famille sont « indifférenciées ».*

Il est difficile de croire que la « consommation » échappe à la différenciation des rôles sexuels et familiaux ; de surcroît, l'expérience quotidienne donne la preuve du contraire. On pose ici quelques jalons — en analysant selon ces lignes la consommation de nourriture en milieu paysan — pour l'étude de la consommation différentielle.

DELPHY Christine, « La fonction de consommation et la famille », *Cahiers Internationaux De Sociologie*, vol. 58, 1975, pp. 23–41.

Document 2 : Argent du ménage, argent de l'homme et argent de la femme

« Résumé : Loin d'être fondus en un unique « budget du ménage », l'argent de l'homme et celui de la femme restent, dans un couple, différenciés. Une analyse élémentaire des données de l'enquête « Budget des Familles » de l'Insee indique que l'argent des deux conjoints ne sert pas toujours à la même chose : certains postes de dépenses sont clairement sexués. D'un point de vue ethnographique, on observe que l'ampleur et les modalités de la mise en commun des ressources au sein du couple ne vont pas de soi. Le domaine du budget collectif est plus ou moins étendu, et sa négociation explicite, pas toujours possible ni souhaitée. Enfin, dans le cas où la femme gagne moins que l'homme et où il n'y a pas de compte commun, on constate que tous les ménages rencontrés procèdent d'une façon totalement opposée à la notion de « salaire d'appoint » : c'est le « petit » salaire de la femme qui constitue la base de l'argent collectif.

[...] Quatre des femmes rencontrées, de milieux très différents, ont recours à ce type d'arrangement [un transfert d'argent entre conjoints], ou y ont eu recours à un moment donné. Il s'agit des deux femmes de cadre dont le salaire est très inférieur à celui de leur mari, Hélène R. (48 ans, trois enfants, assistante parlementaire) et Anna P. (52 ans, deux enfants, éducatrice spécialisée, qui entame une procédure de divorce au moment de l'entretien) ; de Camille (32 ans, trois enfants, vendeuse, mariée à un architecte, en congé parental) ; d'Anne-Marie D. (49 ans, deux enfants, gardienne d'immeuble, dont le mari est conducteur d'engins dans le BTP). Ce qui frappe ici est la similitude du traitement de l'argent des deux conjoints, bien que les éléments biographiques des quatre couples (âge, histoire du couple, positions sociales avant et après le mariage...) diffèrent énormément.

Le calcul est, dans ces quatre cas, fait par soustraction : le transfert d'argent est égal à la différence entre les revenus de la femme et toutes les dépenses qui lui incombent du fait de la division du travail dans le couple, comme on l'a vu dans la première partie, à savoir « tout ce qui est pratique », selon les mots d'une enquêtée : les courses quotidiennes, l'habillement, et tout ce qui concerne les enfants. Ce mode de calcul peut être résumé par l'équation :

$$\begin{aligned} & \text{(budget « courses » + budget « enfants ») - revenus féminins} \\ & = \text{transfert du compte de l'homme vers le compte de la femme} \end{aligned}$$

La différence entre les revenus de l'homme et de la femme est que ceux de la femme sont calculés en fonction des besoins de la famille, alors que ceux de l'homme dépendent de son travail : la « domestication » de l'argent implique un autre mode de calcul de la « juste rémunération » que celui qui a cours dans le monde du travail salarié. Cette référence aux besoins du « ménage » et nullement des individus qui le composent, est omniprésente dans le calcul des montants qui passent du compte de l'homme à celui de la femme. »

ROY Delphine, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 15, n°1, 2006, pp. 101-119.

Document 3 : Dépenses du ménage et ressources des conjoint-es

Le champ de la régression suivante est constitué de 3 754 ménages comprenant des couples dont les deux membres ont entre 25 et 55 ans. Elle cherche à mesurer l'influence de la position sociale et du diplôme de chacun des conjoints, qu'ils soient salariés ou inactifs. Les variables expliquées sont 12 postes de dépenses agrégés, puis 98 postes de dépenses détaillés. Les variables explicatives sont le logarithme du revenu du ménage ; son carré ; le nombre d'enfants du ménage ; l'âge de l'homme ; le degré d'urbanisation de la commune de résidence ; les positions professionnelles respectives, en 10 postes, de la femme et de l'homme ; le diplôme le plus élevé de la femme et de l'homme ; et enfin, une variable dichotomique valant 1 si la femme exerçait un emploi au moment de l'enquête.

Postes budgétaires	Position professionnelle de la femme	Position professionnelle de l'homme	Niveau de diplôme de la femme	Niveau de diplôme de l'homme
Postes budgétaires agrégés				
Alcools et tabac		*	**	
Habillement		*	**	
Aménagement du logement	**		*	
Santé		**	**	
Communications				*
Loisirs et culture	*	*	**	
Alimentation hors domicile et hébergement		**	**	**
Biens et services personnels	**		**	
Postes budgétaires détaillés				
Matériel informatique				*
Alimentation à l'extérieur du domicile		**	**	
Restaurants		**	**	
Cantines	**			
Dépenses d'éducation hors scolarité			**	
Ménage et service de soins à autrui ¹²	**		**	
Gardes et services de soins à l'extérieur du domicile			**	
Services domestiques ¹³	**		**	

Source : enquête « Budget des Familles », Insee, 2000.

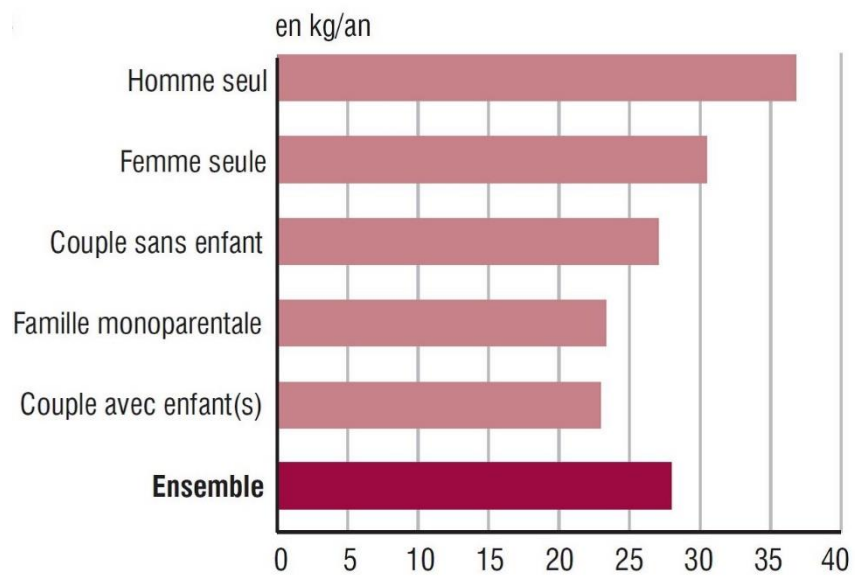
¹² Le poste « 12 311 : services de protection sociale », regroupe des services marchands qui accomplissent des tâches de soin à autrui, traditionnellement féminines : gardes d'enfants, ménage, soins et services rendus à des personnes âgées ou handicapées (accueil de jour, aides ménagères, restauration...), au domicile comme à l'extérieur.

¹³ Ménage et gardes à domicile.

*Lecture : Les cases marquées par des étoiles signifient que la caractéristique de l'homme ou de la femme (en colonne) a une influence statistiquement significative sur la dépense considérée (en ligne). ** signifie une influence au seuil de 5 %, * au seuil de 10 %. Par exemple, si l'on regarde le pourcentage des dépenses du ménage consacrées aux alcools et tabacs (première ligne du tableau), on voit que la position professionnelle de l'homme et le niveau de diplôme de la femme influent sur ces dépenses, « toutes choses égales par ailleurs ».*

ROY Delphine, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 15, n°1, 2006, pp. 101-119.

Document 4 : Quantités de plats préparés achetées par tête selon la structure familiale



Lecture : Les hommes seuls consomment en moyenne par an 36,8 kilos de plats préparés.

Source : Enquête INSEE Budget des familles 2006, France métropolitaine.

Document 5 : Pratiques de consommation en milieux populaires

« On s'appuiera sur les entretiens réalisés auprès de Mélanie [...] et Christine, rencontrées via la Maison de quartier, et dont les niveaux de vie se situent à la frontière du premier décile de la population française. Mélanie, 34 ans au moment des entretiens, est divorcée et a deux enfants de cinq et huit ans. Elle est « gouvernante » à temps plein et en contrat à durée indéterminée pour l'Union départementale des associations familiales et gagne environ 1 100 euros par mois. Elle perçoit en outre 160 euros d'allocations personnalisées au logement (APL) et 120,32 euros d'allocations familiales. Son ex-mari ne lui verse pas les 70 euros par enfant et par mois au titre de la pension alimentaire décidée par le juge. [...] Christine a 41 ans. Elle est pacsée et a trois enfants de 12, 15 et 19 ans. Elle est agent de nettoyage depuis peu (en contrat de travail à durée déterminée [CDD] 15 heures par semaine) pour un salaire d'environ 400 euros par mois. Son conjoint, Roger, est peintre en bâtiment (en CDD à temps plein) dans la même entreprise que leur fils aîné, Jérémy (en CDI à temps plein). Il perçoit un salaire de 1 120 euros tandis que Jérémy gagne 1 300 euros par mois. Par ailleurs, Christine et son conjoint bénéficient de 186,17 euros au titre des allocations familiales et de 75 euros d'APL. [...]

Christine, qui gère le budget du ménage, ne dispose pas tous les mois des 1 300 euros que gagne son fils. Bien que Jérémy continue de vivre chez ses parents, Christine considère en effet comme impensable « de lui prendre tout son argent. Sinon ça servirait à quoi qu'il travaille ? ». Jérémy lui verse cependant une « pension » d'environ 200 euros par mois, la variabilité étant à la discrétion de Christine (« ça dépend, c'est quand j'ai envie, ce dont j'ai besoin mais j'ai pas envie non plus de demander... »). Cette « pension », que Christine présente comme une habitude familiale (« nous on donnait aussi une pension à nos parents ») et qui semble être, d'une manière plus générale, une habitude populaire, se justifie, toujours selon Christine, par le fait qu'en échange elle « lui fai[t] sa lessive, il a son manger, [elle] lui fai[t] sa gamelle le matin, [elle] lui fai[t] tout ! ». [...] Christine s'exclame ainsi : « Si je lui prenais j'aurais plein de sous ! Je vivrais bien si je lui prenais ! (elle rit) ». [...] Christine et Roger consacrent une part non négligeable de leurs revenus à satisfaire les besoins et les envies de leurs enfants. Ainsi, alors que Christine fait les courses en prêtant une grande attention au prix des produits qu'elle achète, elle ne regarde pas (autant) à la dépense lorsqu'il s'agit de ses enfants. Pour eux, elle achètera des produits plus chers en prenant un soin particulier à ce qu'ils correspondent à leurs souhaits (seuls ses enfants ont droit à « de la marque » pour les vêtements ou les chaussures). Toujours « à cause des enfants », elle se contraint à varier ses achats et ne peut pas toujours suivre les promotions (elle ne s'autorise pas, par exemple, à leur acheter plusieurs fois la même marque de gâteaux). Ils sont « très difficiles » et Christine fait son possible pour les satisfaire. Ces quelques éléments tendent à montrer que, dans les milieux populaires comme dans bien d'autres classes sociales, les dépenses ne sont que rarement réparties « également » entre les différents membres du ménage comme le suppose l'administration. Bien au contraire, la part des dépenses que les enfants occupent dans les dépenses globales pourrait même, dans certains cas, sembler « disproportionnée » au regard du revenu familial.

Selon Christine, son budget alimentation « c'est beaucoup ! » mais elle tempère aussitôt en soulignant qu'« y'a des choses qu'[elle va] acheter et qu'[ils] ne v[ont] pas manger tout de suite... qu'[ils vont] manger une semaine après » ou qui sont depuis « longtemps dans le congélateur... ». [...] Les stocks ne se font pas non plus seulement en alimentation. Ils peuvent également se porter sur des produits d'hygiène et d'entretien ou sur les « cadeaux pour les enfants ». Mélanie explique ainsi que pendant toute l'année elle surveille les promotions et profite autant que possible des offres du type « un produit acheté, un produit offert ». Elle a comme cela acheté « un mécano à construire, c'était un acheté, un gratuit pour 10 euros ». Elle conserve l'autre, caché dans son armoire « pour si des fois la souris elle passe ou si y'a un anniversaire d'un copain ». Dans cette « armoire à trésors » comme elle l'appelle, elle conserve les cadeaux qu'elle a trouvés à des prix avantageux et les répartit ensuite au fur et à mesure des occasions. »

PERRIN-HEREDIA Ana, « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », *Genèses*, vol. 84, n°3, 2011, pp. 69-92.

Document 6 : La taxe tampon



Photo Albert Facelly pour Libération, Paris, le 11 novembre 2015, rassemblement place du Châtelet contre la taxe tampon.

En 2014, le Canada supprime les taxes sur les produits d'hygiène intime féminine. Le débat gagne la plupart des pays anglo-saxons. En France, fin 2015, cette polémique autour de la « taxe tampon » éclate en France. La députée PS Catherine Coutelle propose de baisser la TVA applicable aux protections périodiques pour femmes, tampons et serviettes hygiéniques, de 20 % à 5,5 %, en les considérant comme des produits de première nécessité. Le député Christian Eckert s'oppose à la baisse de la TVA, faisant valoir que les mousses à raser sont taxées à 20 %, et que les lunettes ne sont pas considérées comme un produit de première nécessité. Une pétition rassemble plus de 26 000 signatures, la loi est rejetée en première lecture par l'Assemblée. La loi a finalement été adoptée en France en décembre 2015, en seconde lecture auprès du parlement.